

Affacturage

Enquête annuelle complémentaire d'affacturage

Exercice 2025



ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 240 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

TABLE DES MATIERES

CE QU'IL FAUT RETENIR.....	3
1 Périmètre de l'étude	4
2 Contexte économique	4
2.1 Environnement macro-économique	4
2.2 L'affacturage dans le monde	5
2.3 Place de l'affacturage dans les financements court-terme.....	6
2.4 Les délais de paiement	7
3 Evolution de l'activité des factors français.....	8
3.1 Production globale	8
3.2 Portefeuille à fin décembre 2025	10
3.3 L'offre domestique.....	11
3.4 L'offre à l'international	13
4 Caractéristiques de la clientèle.....	14
5 Risque de crédit.....	15
6 Annexes	17
6.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage	17
6.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique	19
6.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication.....	19
6.4 Annexe 4 : Evolution de l'activité au premier semestre 2026	20

CE QU'IL FAUT RETENIR

Après deux années de ralentissement, la croissance du marché de l'affacturage à l'échelle mondiale connaît un léger regain de dynamisme. Cette tendance est également observée en France où, en 2025, le volume de factures prises en charge par les factors augmente de +2,0% par rapport à 2024 pour s'établir à 439,6 milliards d'euros, soit 14,8% du PIB français.

La France reste leader sur le marché européen et au deuxième rang mondial, derrière la Chine. Si le marché domestique continue de représenter la plus grande part de l'activité (62%), la France maintient, avec une croissance de +5,0% en 2025, sa première place mondiale sur l'offre à l'international.

Les TPE et PME demeurent, en nombre, les principaux clients des sociétés d'affacturage (91%). Toutefois, on observe une moindre proportion de TPE en faveur d'entreprises de taille plus grande, en particulier les ETI dont on constate un intérêt grandissant pour l'affacturage. Ces dernières génèrent désormais plus de la moitié des encours détenus par la profession au 31 décembre 2025 (50,5%).

Cette évolution de la clientèle au fil des années influe sur l'offre, davantage orientée vers la gestion déléguée au client – génératrice de gros volumes – que vers les contrats en gestion par le factor qui représentent désormais moins d'un cinquième de la production.

Dans le même temps, l'affacturage inversé¹ continue de se replier en 2025 (-3,5%) alors que les syndications sont en hausse (+2,9%), portées par l'affacturage domestique² (+12,6%).

Si la production des factors a progressé modérément en 2025, il en va de même pour l'encours (+1,7%) qui présente toujours des disparités notables selon que l'offre est domestique (-1,9%) ou à l'international (+7,3%).

Concernant le risque de crédit, après avoir diminué l'an passé, le taux de créances douteuses est stable sur un an, à 2,2%. Le taux de provisionnement a continué de progresser pour atteindre 23,6% en 2025. Enfin, après un bond en 2023, le coût du risque a continué de diminuer, s'établissant à 0,01% de l'encours contre 0,04% au cours de l'exercice précédent et 0,13% en 2023.

¹ Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

² Affacturage domestique : Opération dans laquelle le factor, le client et l'acheteur sont en France.

1 PERIMETRE DE L'ETUDE

Représentant près de 95% de l'encours d'affacturage du marché français, l'ASF regroupe la quasi-totalité des sociétés spécialisées en affacturage (11 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturage, auxquelles s'ajoutent 6 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, 17 établissements à fin 2025). Notons que la concentration du marché demeure forte puisque les cinq premiers établissements réalisent à eux seuls près des trois quarts de la production sur le périmètre de l'ASF. Sont exclues dans la présente étude les opérations de « floor plan » et de forfaitage. Ainsi, l'échantillon des établissements participant à cette enquête se compose de 12 factors.

2 CONTEXTE ECONOMIQUE

2.1 Environnement macro-économique

Avec la fin de l'épisode inflationniste, la conjoncture des économies européennes en 2024 s'était améliorée : dans la zone euro, le PIB avait progressé de +0,9% (après +0,5% en 2023) et l'inflation avait reculé, à +2,4% en moyenne annuelle (après +5,4%). Malgré une année 2025 marquée par la hausse des tarifs douaniers américains, la croissance de l'activité a accéléré dans la zone euro (+1,5%³) s'expliquant notamment par la consommation privée (+1,5% après +1,3%) ainsi que par l'assouplissement monétaire de la BCE favorisant le rebond de l'investissement (+3,1% après -2,6% en 2024). A l'inverse, le commerce extérieur s'est détérioré, contribuant négativement à la croissance (-0,6 point après +0,3 point) du fait de l'appréciation de l'euro, de la concurrence chinoise et de la hausse des droits de douane américains. Après deux années de récession, l'économie allemande a renoué avec la croissance en 2025 (+0,4% après -0,5% en 2024) tandis que l'économie espagnole est restée dynamique malgré un ralentissement (+2,8% après +3,5%). En Italie, la croissance du PIB a été légèrement plus élevée (+0,7% après +0,6%). L'inflation en zone euro a poursuivi sa normalisation en 2025 s'établissant à +2,1% en moyenne annuelle (après +2,4% en 2024). L'économie française a, quant à elle, connu un léger ralentissement de sa croissance à +0,9% (après +1,1%). De plus, son taux d'inflation a continué de ralentir à un rythme plus rapide que celui de ses voisins, pour s'établir à un niveau en deçà de la moyenne : l'IPCH⁴ est de +0,9% après +2,3% en 2024. Mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), l'inflation en France s'établit à +0,9% en moyenne annuelle, après +2% en 2024. Ce ralentissement de l'inflation est porté par le recul des prix de l'énergie (-5,6% en 2025 après +2,3% en 2024) cumulé avec le ralentissement de la hausse des prix dans les autres secteurs, notamment les services (+2,3% après +2,7%), le tabac (+4,3% après +10,3%), l'alimentation (+1,2% après +1,4%) et les produits manufacturés (-0,3% après 0%).

En 2025, l'activité française a été pénalisée par une situation internationale défavorable pour les échanges commerciaux et par la propension à épargner des ménages, encore élevée, avec un taux d'épargne à 18,3%. Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance, les importations ayant fortement rebondi (+3% après -1,3% en 2024) alors que les exportations ont ralenti (+1,4% après +2,4%). La consommation des ménages a ralenti (+0,4% après +1%) tandis que celle des administrations publiques a accéléré (+1,7% après +1,4%). De plus, l'investissement des entreprises (+0,2% après -2,4%) et celui des ménages (+0,8% après -5,6%) ont connu un léger redressement après une année 2024 en baisse.

³ À noter que la croissance de la zone euro est tirée vers le haut par celle de l'Irlande (+12,3 %), gonflée par les activités des multinationales présentes sur son territoire.

⁴ IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé, taux à considérer pour les comparaisons européennes.

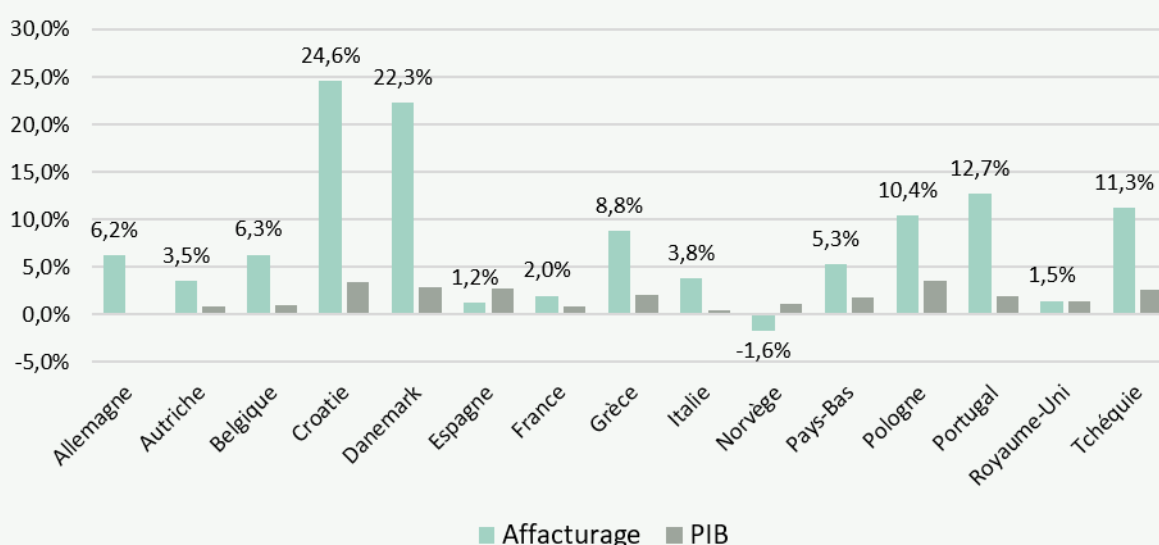
Dans un environnement économique peu favorable, les sociétés d'affacturage enregistrent, pour la troisième année consécutive, une hausse modérée de leur activité (+2,0%).

2.2 L'affacturage dans le monde

Après une phase de croissance plus mesurée ces deux dernières années, consécutive à plusieurs années fastes, le marché mondial de l'affacturage connaît en 2025 un léger regain de dynamisme. Selon les estimations de FCI, le volume de créances acquises à travers le monde atteint 4 039 milliards d'euros en 2025, soit une progression de +3,7% après +2,7% en 2024 et +3,6% en 2023. Dans ce contexte, l'affacturage chinois enregistre une hausse de +5%, le volume d'activité s'élevant à 713 milliards d'euros avec toujours environ 2 000 acteurs sur le marché, accentuant ainsi l'écart avec la France. Ainsi, en 2025, la Chine reste le leader mondial avec 18% de part de marché contre 11% pour la France qui arrive en deuxième position (avec 17 acteurs sur le marché).

A l'échelle européenne⁵, la dynamique est similaire avec une croissance qui s'accélère à +4,2% pour une production de 2 558 milliards d'euros en 2025. L'écart entre la croissance de l'affacturage et celle du PIB européen étant moins marqué que les années précédentes, l'affacturage représente 10,8% du PIB, un taux stable. Dans le détail, la structure de l'activité reste globalement proche de celle des années précédentes : la production domestique constitue 70% de la production globale (-7 points de pourcentage), et l'affacturage sans recours⁶ représente 56% du montant des créances prises en charge, en légère hausse de deux points de pourcentage. La concentration du marché demeure quant à elle élevée puisque les cinq premiers pays représentent à eux seuls 70% de la production. Avec une part de marché de 17,2%, la France demeure à la première place en Europe ; suit l'Allemagne avec 16,6%, puis le Royaume Uni avec 14,2%, l'Italie avec 11,6% et l'Espagne avec 10,6%. En termes de croissance, dans le top 5, seule l'Allemagne et l'Italie ont fait mieux que la France avec respectivement +6,2% et +3,8%.

Graphique 1
Evolution de l'affacturage comparée à celle du PIB
Pays membres EUF



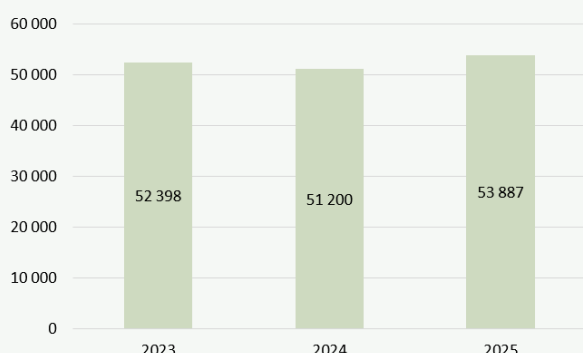
⁵ Pays membres de l'Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni et Suisse. Source : EUF (Fédération européenne d'affacturage).

⁶ Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

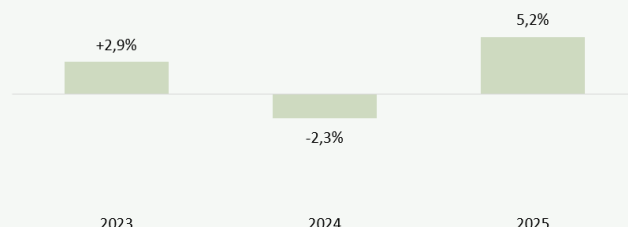
2.3 Place de l'affacturage dans les financements court-terme

Selon les encours recensés au Service central des risques de la Banque de France (y compris des données provenant d'ANACREDIT) sur l'ensemble des bénéficiaires ⁷, l'affacturage reste une source majeure de financement court-terme pour les entreprises. A fin 2025, l'encours financé par voie d'affacturage progresse par rapport à fin 2024, tandis que le découvert recule et que les créances commerciales rebondissent.

Graphique 2
Financements à court terme à fin décembre
(millions d'euros)
Entités résidentes et non résidentes



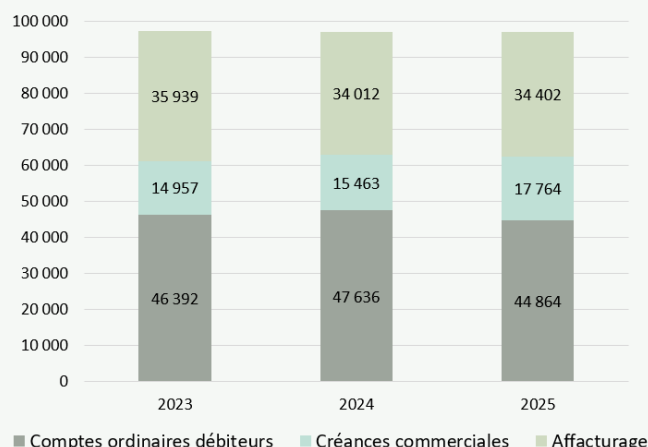
Graphique 3
Evolution de l'encours des financements à court terme
Entités résidentes et non résidentes



Source: Banque de France - Service central des risques (+ ANACREDIT) - seuil de collecte à 25 k€

En ne prenant en compte que l'encours financé pour des entités résidentes en France, l'affacturage représente plus d'un tiers du financement à court-terme, derrière le découvert, mais devant les créances commerciales

Graphique 4
Financements à court terme à fin décembre (millions d'euros)
Entités résidentes



⁷ Les données collectées directement par l'ASF portent sur l'encours des créances à recouvrer (66,1 Mds €), tandis que le service central des risques recense les encours de financement des facteurs supérieurs à 25 k€ (53,9 Mds €).

2.4 Les délais de paiement⁸

D'après le rapport de l'Observatoire des délais de paiement, les délais moyens de paiement (DMP) fournisseurs se sont établis à 50 jours en 2024, en diminution par rapport à 2023 (-1,5 jours). Pour rappel, si le factor règle au fournisseur par anticipation le montant de ses factures, le client devient dès lors redevable de ces mêmes factures vis-à-vis du factor. Le délai de paiement fournisseur se transforme alors en « délai de paiement en affacturage ». Le délai moyen de paiement en affacturage continue de diminuer, légèrement, pour s'établir à 54,1 jours en 2025 (contre 54,3 jours en 2024). Toutefois, par-delà cet indicateur globalisé, l'évolution du DMP cache des situations très contrastées, les délais observés étant très variables d'un établissement à l'autre. Dans le détail, les délais de paiement en affacturage domestique poursuivent leur tendance à la baisse pour s'établir à 51,1 jours en 2025, soit environ 1 jour de moins qu'à fin 2024. A l'inverse, on observe toujours un allongement des délais de paiement à l'international qui atteignent 58,9 jours en moyenne, soit un peu plus d'un jour de plus qu'à fin 2024.

Graphique 4
Evolution du délai moyen de paiement en affacturage
En jours



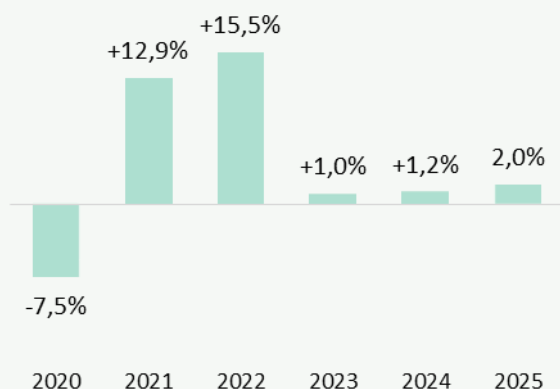
⁸ Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2025.

3 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES FACTORS FRANÇAIS

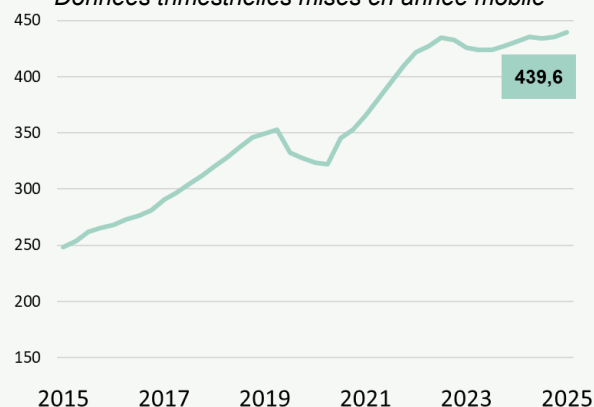
3.1 Production globale

Après de nombreuses années de vive croissance (abstraction faite de 2020, année hors norme), avec notamment des progressions à deux chiffres, et deux années 2023 et 2024 de faible progression, le marché de l'affacturage est un peu plus dynamique en 2025 : au global, les factors ont pris en charge quelque 87 842 000 nouvelles créances pour un montant de 439,6 milliards d'euros, soit une hausse de +2,0% par rapport à 2024.

Graphique 5
Variation de la production* annuelle



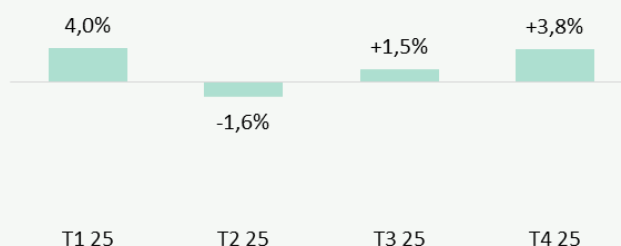
Graphique 6
Evolution de la production* en milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile



*Montant des créances prises en charge

Après un début d'année très dynamique (+4,0% au premier trimestre 2025), l'activité a subi un repli au deuxième trimestre (-1,6%) avant de repartir à la hausse progressivement au second semestre (+1,5% au troisième trimestre et +3,8% au quatrième trimestre).

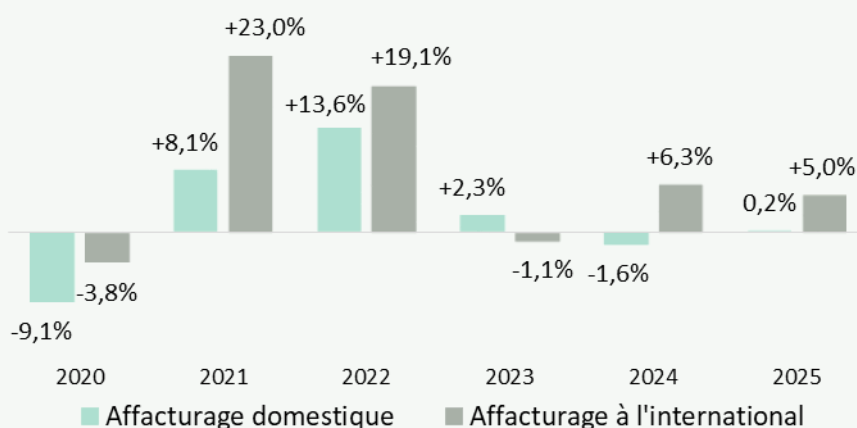
Graphique 7
Variation de la production* trimestrielle
(par rapport au même trimestre de l'année précédente)



*Montant des créances prises en charge

Cette évolution globale de l'activité cache des dynamiques différentes selon le type d'opérations. Ainsi, l'affacturage domestique, avec 270,4 milliards d'euros, est quasi-stable à +0,2% (-1,0% au premier semestre et +0,9% au second) après une baisse l'an passé (-1,6%) ; tandis que l'activité à l'international reste dynamique à +5,0% avec 169,2 milliards d'euros (+4,6% et +5,4% aux premier et second semestres). Les opérations à l'international représentent désormais 38,5% de la production des factors.

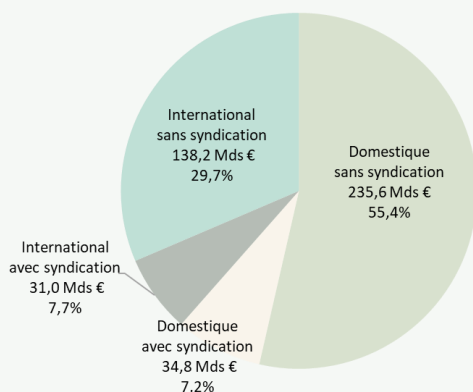
Graphique 8
Variation de la production annuelle
selon le type d'opérations



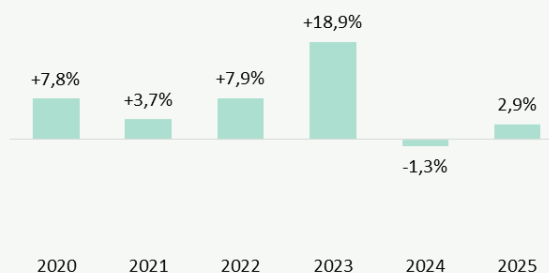
En 2025, le montant des factures s'élève en moyenne à 5 000 euros, en baisse par rapport à 2024 (-6,7%). Comme les années précédentes, le montant moyen des créances demeure nettement plus élevé à l'international : 9 100 euros contre 3 900 euros en affacturage domestique.

Par ailleurs, l'activité d'affacturage en pool se redresse : avec 65,8 milliards d'euros, les opérations de syndication⁹ augmentent de +2,9% et représentent 15,0% de la production globale. Alors que les syndications à l'international ont nettement diminué cette année (-6,2% sur un an après +1,1% en 2024), les opérations en pool sur le marché domestique ont, quant à elles, fortement rebondi en 2025 (+12,6% sur un an après -3,7% l'an passé).

Graphique 9
Répartition des opérations de syndication



Graphique 10
Variation des opérations de syndication



⁹ Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

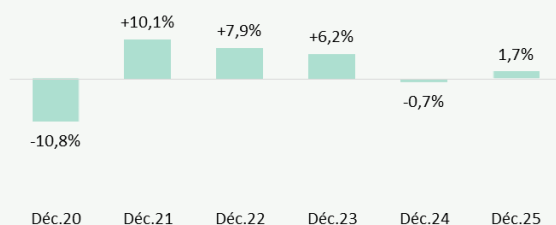
3.2 Portefeuille à fin décembre 2025

A – Evolution des encours

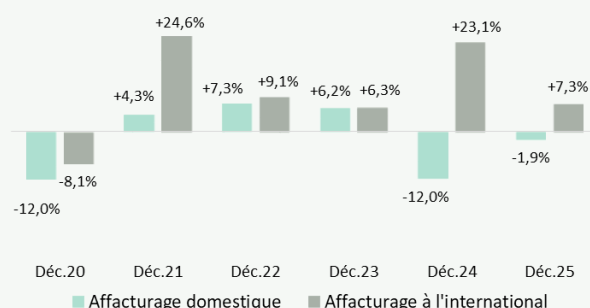
En hausse de +1,7%, l'encours net des créances à recouvrer atteint un montant de 66,1 milliards d'euros à fin 2025, dont 38,4 milliards d'euros d'opérations sur le plan domestique (-1,9%) et 27,7 milliards d'euros d'opérations à l'international (+7,3%).

Le nombre de clients actifs est estimé à 30 500 à fin 2025 contre 31 000 il y a un an (-1,7%).

Graphique 11
Variation annuelle de l'encours au 31 décembre



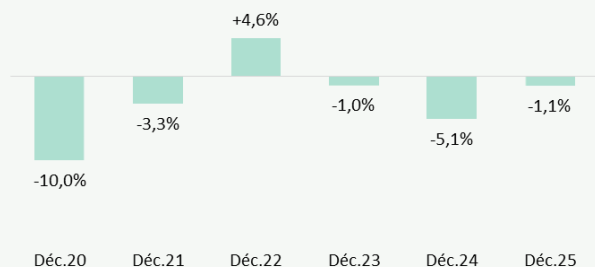
Graphique 12
Variation annuelle de l'encours
selon le type d'opérations



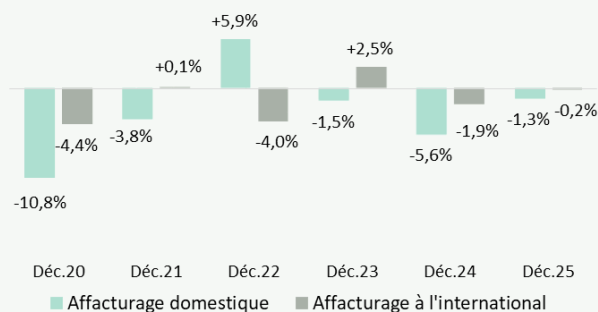
B – Evolution des contrats

En termes de nombre de contrats, le portefeuille représente environ 34 200 dossiers actifs à fin 2025, en repli de -1,1% sur un an. Les évolutions varient selon le type d'opérations : les contrats domestiques, qui représentent la majorité des dossiers (87%), reculent de -1,3% sur un an, alors que la baisse du nombre de contrats internationaux détenus en portefeuille reste limitée (-0,2%).

Graphique 13
Variation annuelle du nombre de contrats
en portefeuille au 31 décembre



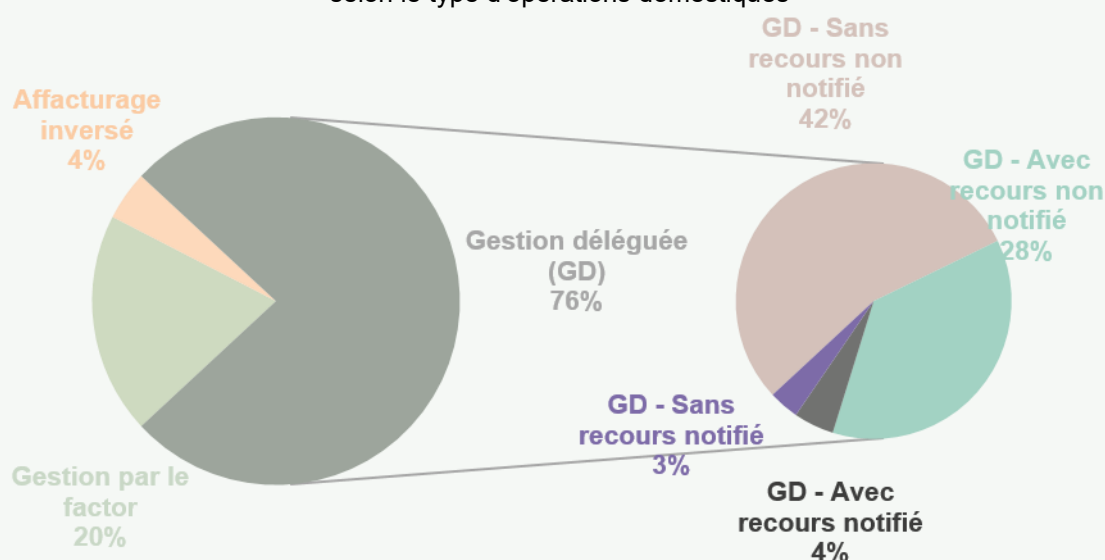
Graphique 14
Variation annuelle du nombre de contrats
selon le type d'opérations



3.3 L'offre domestique

Au niveau national, près de 69,3 millions de nouvelles créances ont été prises en charge par les factors français en 2025. Le montant total de ces factures s'élève à 270,4 milliards d'euros, soit une très légère hausse de +0,2% sur un an. La production continue d'être majoritairement générée en gestion déléguée au client¹⁰ qui représente 76% de la production domestique, soit 206,0 milliards d'euros (+1,2% par rapport à 2024). A l'inverse, les opérations en gestion par le factor ne comptent plus que pour 20% de la production domestique, à 52,6 milliards d'euros, en recul de -2,7%. De son côté, l'affacturage inversé¹¹ continue de se replier en 2025 avec une diminution de la production de -3,5% à 11,7 milliards d'euros, dont 6,5 milliards d'euros d'affacturage inversé collaboratif¹² (-7,4% par rapport à 2024).

Graphique 15
Répartition de la production
selon le type d'opérations domestiques



Avec 81,5 milliards d'euros (-1,8% sur un an), la part des contrats d'affacturage notifiés¹³ aux débiteurs continue de se réduire pour s'établir à 30% en 2025 (-0,6 point de pourcentage sur un an). Ainsi, l'affacturage notifié tend à devenir de moins en moins répandu. Pour sa part, l'affacturage non notifié enregistre une hausse de +1,1% en 2025, à 188,9 milliards d'euros. Même constat pour l'affacturage avec recours qui, avec 113,7 milliards d'euros, ne représente plus que 42% de la production domestique (-3,8 points de pourcentage sur un an), contre près de 60% il y a dix ans. Les syndicats domestiques affichent quant à elles une nette progression de +12,6% par rapport à 2024. Avec un montant de 34,8 milliards d'euros, elles représentent 13% de la production domestique, contre seulement 6,5% en 2014.

¹⁰ Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

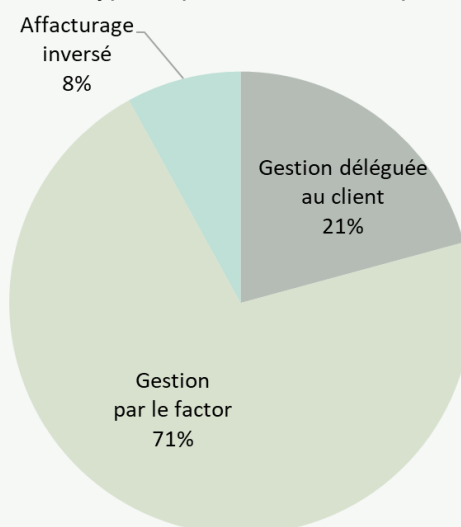
¹¹ Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

¹² L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

¹³ L'affacturage est notifié quand le débiteur est informé de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor. Il s'oppose à l'affacturage non notifié.

Au total, les factors détiennent environ 29 700 contrats nationaux actifs à fin 2025, en recul de -1,3% sur un an. Contrairement à la production en montant, la grande majorité des contrats sont en gestion par le factor¹⁴ (71%). L'encours domestique s'élève à 38,4 milliards d'euros, en baisse de -1,9% sur un an.

Graphique 16
Répartition du nombre de contrats
selon le type d'opérations domestiques



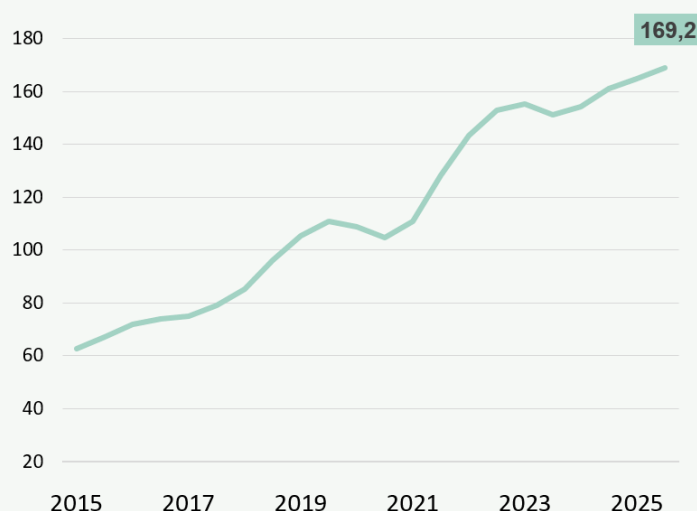
¹⁴ Gestion par le factor, ou full factoring : Contrat d'affacturage dans lequel le client opte pour l'ensemble des prestations offertes par le factor (financement, recouvrement des créances et garantie de bonne fin).

3.4 L'offre à l'international

Après le rebond de l'an passé (+6,3%), l'offre à l'international, qui accompagne et soutient les entreprises françaises à l'exportation, poursuit sa dynamique en 2025 : la production à l'international enregistre une hausse de +5,0% à 169,2 milliards d'euros. Le nombre de créances transfrontières prises en charge par les factors français progresse nettement de +25,7% à 18 millions de factures. Le montant moyen des factures s'établit à 9 100 euros en 2025.

La hausse de l'activité à l'international, qui représente 38% du montant global des créances prises en charge, conforte la France dans sa position de numéro un mondial sur cette offre¹⁵.

Graphique 17
Evolution de la production à l'international en milliards d'euros
Données trimestrielles mises en année mobile



Dans le détail, la plus grande part de la production à l'international revient aux opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger¹⁶ pour un montant de 132,8 milliards d'euros, en hausse de +2,6%. L'affacturage à l'exportation¹⁷ représente quant à lui 36,4 milliards d'euros, en nette progression par rapport à 2024 à +14,5%.

La part des opérations de syndication dans la production à l'international continue de diminuer, passant de 21% en 2024 à 18% en 2025. En effet, les opérations de syndication à l'international, avec 31 milliards d'euros, enregistrent un repli de -6,2% sur un an.

En fin d'année, le portefeuille international comptait près de 4 500 contrats actifs, en quasi-stabilité sur un an (-0,2%) pour un encours de 27,7 milliards d'euros (+7,3% sur un an).

¹⁵ Source : FCI

¹⁶ Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

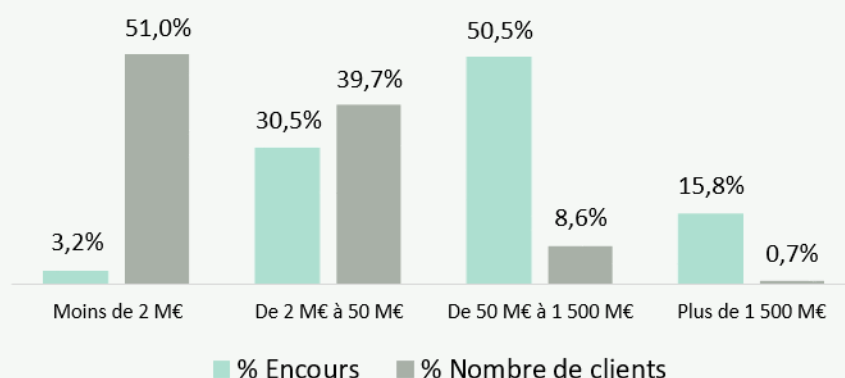
¹⁷ Opérations avec des clients résidents en France ayant des acheteurs à l'étranger.

4 CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE

Les TPE et PME demeurent le cœur de cible des sociétés d'affacturage. Faisant généralement l'objet de contrats de full factoring, plutôt qu'en mandat de gestion¹⁸, elles constituent au total 91% des cédants mais ne génèrent que 34% des encours au 31 décembre 2025. L'exercice s'est toutefois caractérisé par des mouvements dans la typologie des clients. En effet, même si l'affacturage continue d'attirer principalement les très petites entreprises grâce à des offres qui leur sont dédiées, la proportion de ces dernières dans la base de clientèle s'amointrit (51% en 2025 contre 65% il y a sept ans) en faveur d'entreprises de taille plus grande. En particulier, on observe un intérêt grandissant des ETI pour l'affacturage, si bien qu'elles génèrent à elles seules plus de la moitié des encours (50,5%)¹⁹.

Par ailleurs, une part significative du montant du portefeuille (16%) est imputable à un nombre réduit de grandes entreprises (GE). Ces clients grands comptes sont généralement à l'origine d'opérations de montants très élevés, ce qui explique le poids des contrats en gestion déléguée mais aussi le développement des contrats de syndication à l'international.

Graphique 18
Répartition des encours et du nombre de clients
selon le chiffre d'affaires des clients au 31.12.2025



Concernant la concentration sectorielle des clients résidents, le commerce de gros (code NAF 46) reste le premier secteur bénéficiaire des financements par voie d'affacturage (soit plus d'un cinquième des engagements recensés à la Centrale des risques à fin 2025). S'ensuivent le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (code NAF 45) et celui de l'industrie alimentaire (code NAF 10) qui concentrent à eux deux près de 14% des concours recensés.

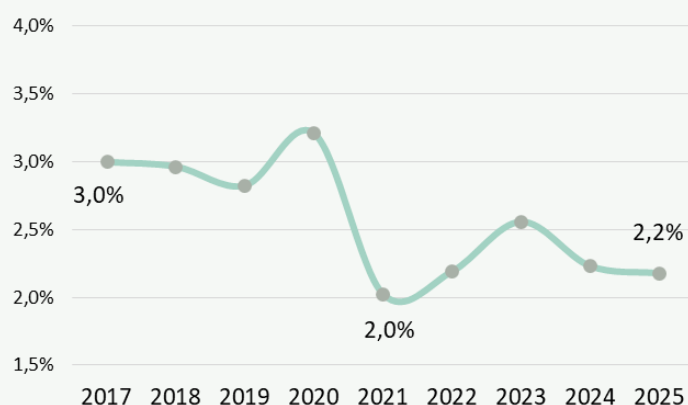
¹⁸ Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

¹⁹ En raison de la révision des données d'un des établissements, des écarts importants peuvent être observés par rapport à l'an passé.

5 RISQUE DE CREDIT

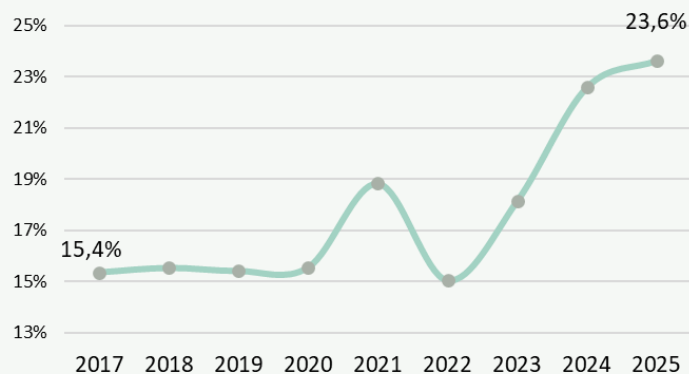
L'évolution de la qualité des créances se reflète dans la proportion des encours douteux. En 2025, le volume des encours douteux des facteurs de l'ASF atteint 1,4 milliard d'euros, en légère hausse de +1,2% par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, en 2025, le taux de créances douteuses²⁰ brutes s'établit à 2,2%, stable sur un an. Ce taux moyen recouvre toutefois des disparités entre établissements.

Graphique 19
Evolution du taux de créances douteuses



Le taux moyen de provisionnement appliqué à l'encours douteux s'élève, quant à lui, à 23,6 %, confirmant la tendance haussière observée depuis 2022, bien qu'à un rythme plus modéré. Comme les années précédentes, les taux appliqués sont là aussi très hétérogènes.

Graphique 20
Evolution du taux moyen de provisionnement à l'encours douteux

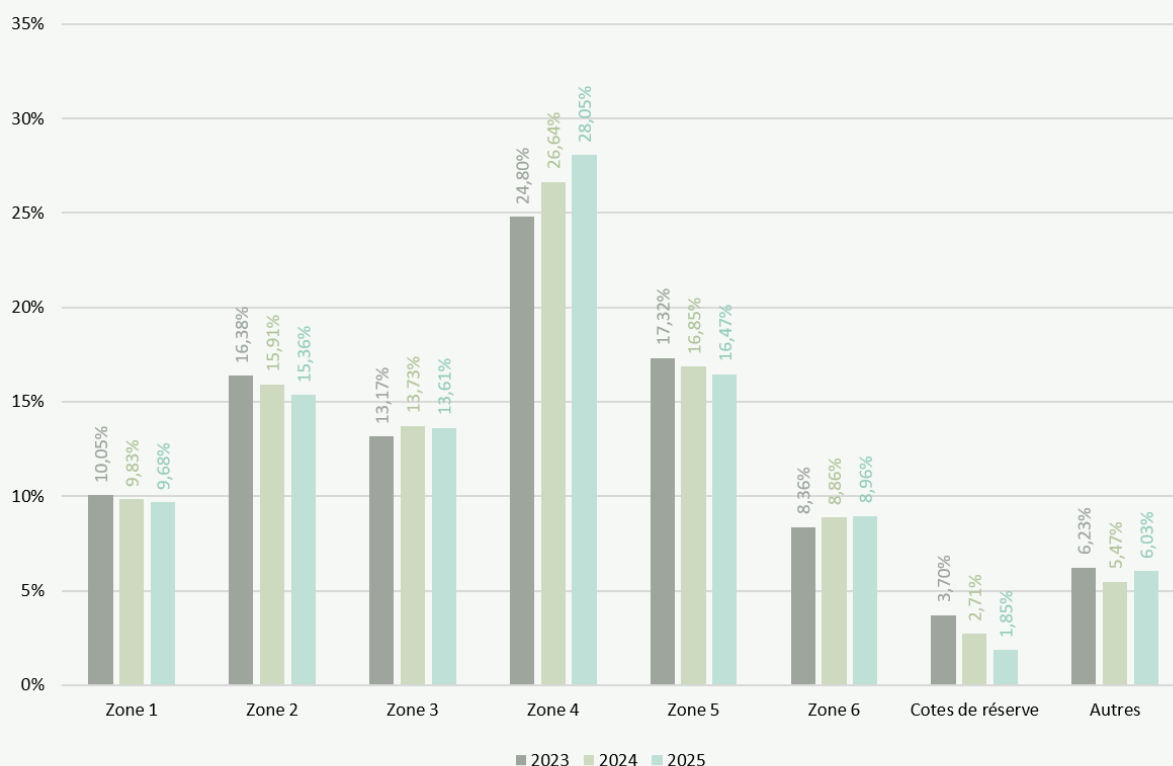


²⁰ Telles que définies par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Pour mieux apprécier le risque de crédit supporté par les factors, en particulier dans les contrats avec recours, il convient de s'intéresser à l'évolution de la santé financière des clients des factors à travers leur cotation Banque de France. En effet, cette cotation permet de situer leur capacité à honorer leurs engagements financiers à court et moyen terme.

De cet examen, il ressort, par rapport à l'exercice 2024, une quasi-stabilité des contreparties notées excellentes (zone 1), avec toutefois une part qui demeure légèrement en deçà du niveau de 2023. Il en est de même pour les engagements présentant un profil satisfaisant (zones 2 et 3). A l'inverse, la proportion des profils intermédiaires et fragiles (zones 4 et 5) augmente d'un point de pourcentage sur un an. Pour leur part, les encours détenus sur des profils risqués demeurent relativement faibles et stables (moins de 9% des encours recensés à la centrale des risques à fin 2025).

Graphique 21
Répartition des encours d'affacturage par cote de crédit à fin décembre - Entités résidentes



Source: Banque de France - Service central des risques (seuil de collecte à 25 k€)

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage

Tableau 1.1 : ANALYSE DÉTAILLÉE DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'AFFACTURAGE

Production en montant (montant des créances prises en charge en millions d'euros)	En 2024*	En 2025*	Variation 2025 / 2024
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS (avec ou sans syndication) ⁽¹⁾	431 073	439 615	+2,0 %
1. Affacturage domestique ⁽²⁾	269 881	270 395	+0,2 %
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	54 122	52 641	-2,7 %
111. Hors maturity factoring	53 824	52 379	-2,7 %
1111. Avec recours ⁽³⁾	30 041	27 681	-7,9 %
1112. Sans recours ⁽³⁾	23 783	24 697	+3,8 %
112. Maturity factoring ⁽⁴⁾	298	262	-11,9 %
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) ⁽⁵⁾	203 609	206 028	+1,2 %
121. Avec recours ⁽³⁾	93 715	86 008	-8,2 %
1211. Notifié ⁽⁶⁾	10 416	9 765	-6,2 %
1212. Non notifié	83 300	76 243	-8,5 %
1221. Sans recours ⁽³⁾	109 893	120 021	+9,2 %
1221. Notifié ⁽⁶⁾	6 286	7 327	+16,6 %
1222. Non notifié	103 607	112 693	+8,8 %
13. Affacturage inversé ⁽⁷⁾	12 151	11 726	-3,5 %
dont Affacturage inversé collaboratif ⁽⁸⁾	7 054	6 534	-7,4 %
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	161 193	169 220	+5,0 %
21. A l'exportation ⁽⁹⁾	31 777	36 382	+14,5 %
22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger ⁽¹⁰⁾	129 416	132 838	+2,6 %

* Les chiffres tiennent compte des modifications qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(4) Maturity factoring : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

(5) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(6) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(7) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(8) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(9) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(10) Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

Tableau 1.2 : ANALYSE DÉTAILLÉE DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'AFFACTURAGE

Nombre de contrats (en unités)	Au 31.12.2024*	Au 31.12.2025*	Variation 2025 / 2024
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS (avec ou sans syndication) ⁽¹⁾	34 630	34 240	-1,1 %
1. Affacturage domestique ⁽²⁾	30 145	29 764	-1,3 %
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	21 823	21 194	-2,9 %
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) ⁽³⁾	6 019	6 185	+2,8 %
13. Affacturage inversé ^{(4) (5)}	2 303	2 385	+3,6 %
dont Affacturage inversé collaboratif ⁽⁶⁾	1 612	1 734	+7,6 %
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	4 485	4 476	-0,2 %
21. A l'exportation ⁽⁷⁾	2 283	2 115	-7,4 %
22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger ⁽⁸⁾	2 202	2 361	+7,2 %

* Les chiffres tiennent compte des modifications qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(4) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(5) Pour les cas d'affacturage inversé, le nombre total de donneurs d'ordre (en unités SIREN ou équivalent pour les entreprises étrangères) est de 46 au 31 décembre 2025.

(6) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(7) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(8) Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

6.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique

Tableau 2 : ANALYSES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT
L'AFFACTURAGE DOMESTIQUE

Production en montant (montant des créances prises en charge en millions d'euros)	En 2024	En 2025	Variation 2025 / 2024
a. Affacturage domestique	269 881	270 395	+0,2 %
Notifié ⁽¹⁾	82 974	81 459	-1,8 %
Non notifié	186 907	188 936	+1,1 %
b. Affacturage domestique	269 881	270 395	+0,2 %
Avec recours ⁽²⁾	123 756	113 689	-8,1 %
Sans recours ⁽²⁾	145 827	156 444	+7,3 %
Maturity factoring ⁽³⁾	298	262	-11,9 %

(1) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(2) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(3) Maturity factoring : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

6.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication²¹

Tableau 3.1 : GROS PLAN SUR LA PRODUCTION EN MONTANT

Production en montant (montant des créances prises en charge en millions d'euros)	En 2024	En 2025	Variation 2025 / 2024
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE SYNDICATION ⁽¹⁾	64 005	65 850	+2,9 %
1. Affacturage domestique	30 916	34 808	+12,6 %
2. Affacturage international	33 089	31 042	-6,2 %

(1) Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.

Tableau 3.2 : GROS PLAN SUR LE NOMBRE DE CONTRATS

Nombre de contrats (en unités)	Au 31.12.2024	Au 31.12.2025	Variation 2025 / 2024
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE SYNDICATION ⁽¹⁾	635	660	+3,9 %
1. Affacturage domestique	312	335	+7,4 %
2. Affacturage international	323	325	+0,6 %

(1) Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.

²¹ Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

6.4 Annexe 4 : Evolution de l'activité au premier semestre 2026

Production en montant (montant des créances prises en charge en millions d'euros)	Au 1er semestre 2025*	Au 1er semestre 2026	Variation 2026 / 2025
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS (avec ou sans syndication) ⁽¹⁾	216 459	224 096	+3,5 %
1. Affacturage domestique	133 653	138 026	+3,3 %
2. Affacturage international	82 807	86 070	+3,9 %

* Les chiffres concernant 2025 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2026. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.



CONTACTS PRESSE

Magali Keller

Responsable Communication
07 72 35 76 46

Isabelle Bouvet

Assistante Service Communication
06 07 84 31 91

24, avenue de la Grande Armée
75854 Paris Cedex 17
Tél. : +33 (0)1 53 81 51 51
asfcontact@asf-france.com

in asf — association française
des sociétés financières

ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES